

Conduite à tenir en cas de symptômes sur le lieu de travail :

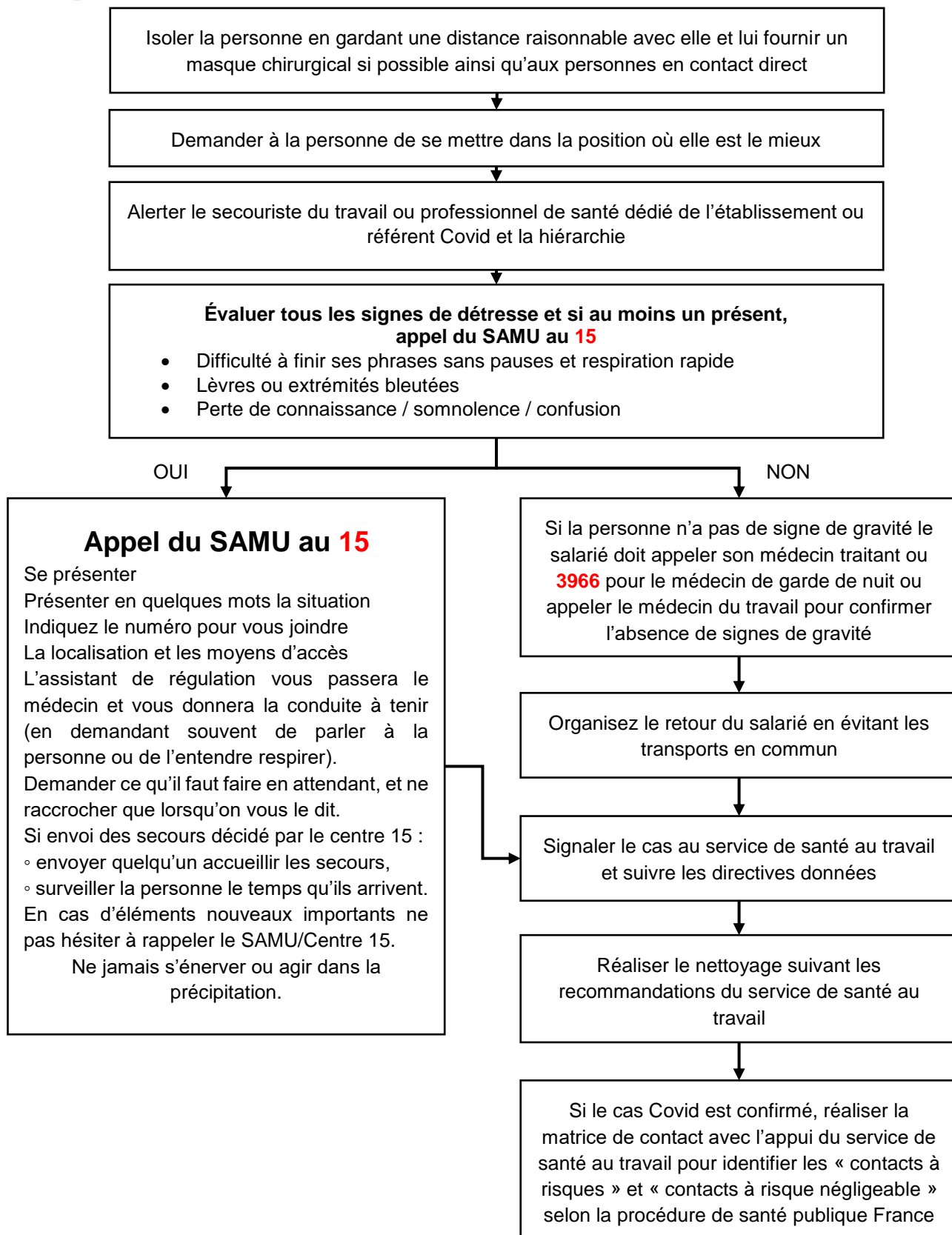
Toute personne ayant :

- Fièvre
- Toux
- Difficulté respiratoire
- Difficulté à avaler
- Perte de goût et de l'odorat
- Courbatures
- Diarrhée
- Fatigue intense

Utiliser les services online d'aide à l'identification des symptômes :
<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/orientation-medicale>

Mobiliser le professionnel de santé dédié de l'établissement, un sauveteur/secouriste du travail formé au risque COVID ou le référent COVID, selon organisation locale. Lui fournir un masque avant son intervention.

Anticiper une pièce dédiée, à défaut un lieu, pour isoler le salarié présentant des symptômes.



Procédure adaptée de l'article : Descatha, A., Fadel, M., Baer, M., Havette, P., Letheux, C., & Savary, D. (2020). Prise en charge en urgence d'un salarié avec suspicion d'une symptomatologie COVID-19. *Archives Des Maladies Professionnelles et de l'Environnement*, 4-7. <https://doi.org/10.1016/j.admp.2020.03.835> et du protocole de déconfinement pour les entreprises pour assurer la santé et la sécurité en date du 6 mai 2020



Protocole de nettoyage d'un poste de travail et du lieu d'isolement occupés par une personne avec suspicion de COVID-19

- Aérer les locaux quand cela est possible.
- Consigner la zone concernée par un balisage.
- Attendre 3 h minimum ou au mieux la reprise du poste le lendemain avant de nettoyer les surfaces du poste occupé par la personne malade.
- Équiper les personnes en charge du nettoyage des sols et surfaces d'une blouse à usage unique, de gants de ménage et d'un masque à minima non sanitaire. Réaliser un lavage des mains et des avant-bras avec de l'eau et du savon avant d'enfiler les gants et lorsqu'ils seront retirés.
- Privilégier une stratégie de lavage-désinfection humide pour le lavage des sols et surfaces de sorte que :
 - le nettoyage des locaux commence par les zones plus propres vers les zones plus sales
 - les sols et surfaces soient nettoyés avec un bandeau de lavage à usage unique imprégné d'un produit contenant un tensioactif (solubilisant les lipides) présent dans les savons, les dégraissants, les détergents, ...

Nettoyer toutes les surfaces des objets meublants, les points de contact tels qu'ordinateurs, écran, clavier, souris, imprimante, poignées de porte, de fenêtre, télécommande de climatisation, plan de travail, tiroirs, portes d'armoires, parois verticales, siège, porte-manteau ...

- les sols et surfaces sont ensuite rincés à l'eau du réseau d'eau potable avec un autre bandeau de lavage à usage unique.
- un temps de séchage suffisant de ces sols et surfaces soit laissé.
- les sols et surfaces doivent ensuite être désinfectés avec un bandeau de lavage ou une lavette jetable à usage unique différent des deux précédents en utilisant un produit répondant à la norme virucide (NF EN 14476 juillet 2019), comme l'eau de Javel à la concentration virucide de 0,5% de chlore actif (par exemple 1 litre de Javel à 2,6% + 4 litres d'eau froide, la solution ne peut se garder plus de 24h).
- Possibilité d'utiliser un produit détergeant/virucide sur des surfaces non encrassées.

Suivre les instructions du fabricant pour tous les produits de nettoyage et de désinfection (ex. la concentration, la méthode d'application et le temps de contact, ...)

- Dans le cas de présence de moquettes, les dépoussiérer au moyen d'un aspirateur muni d'un filtre HEPA ou de type « rotowash » retenant les micro-organismes de l'air rejeté par l'aspirateur.
- Aérer les locaux après le bio nettoyage quand cela est possible.
- Éliminer les déchets produits par la personne contaminée ainsi que la blouse et les lavettes à usage unique utilisés par la personne en charge du nettoyage suivant la filière d'élimination classique :
 - Placer les déchets dans un sac étanche disposant d'un système de fermeture fonctionnel (liens traditionnels ou liens coulissants).
 - Les placer ensuite dans un deuxième sac plastique pour ordures ménagères répondant aux mêmes caractéristiques que le premier, que vous pouvez alors fermer.
 - Stocker ce double sac de déchets contaminés durant 24 heures. Le respect de ce délai permet de réduire fortement la viabilité du virus sur des matières poreuses.
 - Passé ce délai de 24 heures, éliminer le double sac avec les ordures ménagères.

Sources : INRS, ministère du travail, ministère des solidarités et de la santé, Haut Conseil de la Santé Publique.